EBOOK

DEVENIR PRESTATAIRE DE FORMATION

Tout savoir sur la formation professionnelle



PRO'Pulse Gestion

EBOOK

DEVENIR PRESTATAIRE DE FORMATION

Tout savoir sur la formation professionnelle



PRO'Pulse Gestion

A QUI S'ADRESSE CET E-BOOK ?

Vous êtes prestataire de services, consultant.e, coach, formateur ou formatrice non encore déclaré.e.

Vous souhaitez vous lancer dans la Formation Professionnelle Continue et proposer des formations à vos clients mais vous ne savez pas par où commencer, quelles étapes sont nécessaires pour démarrer cette activité ?

Vous délivrez déjà des formations et vous souhaitez maintenant que vos clients puissent bénéficier des fonds de la formation et faire financer leur formation par les fonds publics ou mutualisés ?

Vous avez entendu parlé du Compte Personnel de Formation (CPF) et de la plateforme pour les salariés et vous souhaitez vous aussi délivrer des formations éligibles au CPF ?





PREAMBULE

La formation professionnelle est un outil majeur pour tous les actifs (salariés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi).

La formation professionnelle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour vous car elle vous permet de diversifier votre activité en proposant à vos clients de devenir autonomes sur une partie de vos prestations (généralement à plus faible valeur ajoutée). Cela va vous permettre de vous concentrer sur des prestations plus rentables pour vous une fois que vous aurez formé votre client, des prestations que, quoiqu'il en soit, ils ne feront pas tout seuls.

La formation professionnelle comporte 2 étapes principales :

- **La formation initiale** assurée par le système éducatif comportant des enseignements scolaires et universitaires. L'apprentissage assure la formation initiale de jeunes en alternant périodes de formation et période en entreprise. L'extension de l'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans (29 ans révolus) permet à plus de jeunes de se former, y compris après une première expérience professionnelle.
- **La formation professionnelle continue** qui s'adresse à toute personne déjà engagée dans la vie active (y compris les personnes en recherche d'emploi).

LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

De quoi parle-t-on ?



1- Actions de formation

Ces actions ont pour objet de :

- **Accès à l'emploi** : permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder, dans les meilleures conditions, à un emploi ;
- **Maintien dans l'emploi et adaptabilité au poste de travail** : favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi, et de participer au développement de leurs compétences, en lien ou non avec leur poste de travail, ou d'acquérir une qualification plus élevée ;
- **Employabilité** : réduire, pour les salariés dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité, soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;
- **Changer d'emploi** : favoriser la mobilité professionnelle.

2- Bilan de compétence

Le bilan de compétences permet à son bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, en vue de définir un projet professionnel ou de formation. Il vient donc souvent avant une action de formation.

LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Suite

3- Les actions permettant la validation des acquis de l'expérience

Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience doivent permettre au bénéficiaire d'acquérir une certification professionnelle, enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).



4- Les actions de formation par apprentissage

Ces actions visent à :

- Permettre à l'apprenti d'obtenir une certification professionnelle (diplôme ou titre professionnel enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- Dispenser aux apprentis une formation générale associée à une formation technologique et pratique, qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle
- Contribuer au développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté
- Contribuer au développement de l'aptitude des apprentis à poursuivre des études par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie.



LA FORMATION

De quoi parle-t-on ?

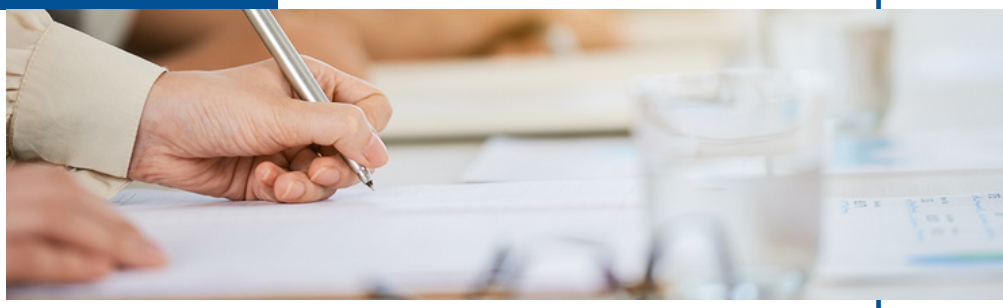
I- Le Plan de développement des compétences

Il recense l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur pour les salariés (formations obligatoires ou non)
Depuis le 01 janvier 2019, il remplace le plan de formation. Il permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur.
Chaque employeur a pour obligation de s'assurer que ses salariés ont les compétences adaptées à leur poste de travail d'une part (adaptation au poste de travail) et d'autre part, que les salariés ont les compétences suffisantes pour être maintenu à cette fonction quelle que soit l'entreprise où ils travaillent (maintien dans l'emploi).
L'employeur peut également proposer des actions qui participent au développement des compétences.

Si vous vous lancez dans la formation professionnelle et que vous voulez intervenir en entreprise, c'est via le plan de développement des compétences que vous allez le faire.
Idem pour les formations qui s'adressent aux dirigeants de SASU – SAS – SA puisqu'ils sont salariés de leur entreprise.
Et c'est aussi le cas des indépendants, gérants de SARL et autres chefs d'entreprise puisque l'on parle de plan de développement des compétences.

Ces formations sont alors régies par les opérateurs de compétences (OPCO).

LA FORMATION
Suite



2- Compte Personnel de Formation (CPF)

Il permet d'acquérir des droits à la formation mobilisable tout au long de sa vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs.
Depuis le 1er janvier 2019, dans le cadre de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, il est crédité en euros et non plus en heures.
A l'initiative de la personne elle-même, il contribue au maintien de l'employabilité et la sécurisation du parcours professionnel

Si vous souhaitez proposer des formations finançables dans le cadre du le Compte Personnel de Formation, alors il faut que vos formations soient éligibles au CPF. Pour cela il faut avoir un compte sur EDOF, la plateforme qui gère les CPF du coté des organismes de formation.
Les organismes de formation concernés par EDOF peuvent s'inscrire sur la plateforme si :

- Ils délivrent des formations sanctionnées par une certification, c'est-à-dire que les actions de formation doivent préparer à une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS) ;
- Ils proposent un ou plusieurs types d'actions suivants :
 - Action de bilan de compétences ;
 - Action de VAE (Validation des acquis de l'expérience) ;
 - Action de formation et d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise ;
 - Action pour les permis de conduire B, C, C1, C1E, CE, D, D1, D1E, DE ;
 - Action liée à l'exercice de missions de bénévolat ou de volontariat.



LA FORMATION
Suite

3- L'apprentissage

Il repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.
L'alternance comprend deux types de contrats : **le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.**

En quelques mots
Ces deux contrats permettent de concilier travail en entreprise et formation théorique.
Le contrat d'apprentissage a pour but d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master,…) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère du Travail.
Le contrat de professionnalisation a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue (un diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ; un certificat de qualification professionnelle (CQP) ; une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale).

Donc vous l'aurez compris, **pour proposer des formations de ce type**, il faut être reconnu comme étant un centre de formation des apprentis (CFA) délivrant des formations certifiantes ou diplômantes.



VOS INTERLOCUTEURS DIRECTS

- Les entreprises / employeurs : dans le cadre d'un plan de développement des compétences
- Les salariés : via le CPF mais aussi pour les bilans de compétence, la VAE ou sur leur fonds propres dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle
- Les OPCO (Opérateurs de Compétences) : dans le cadre du plan de développement des compétences et en cas de subrogations ; c'est-à-dire si vous devez facturer et traiter directement avec l'OPCO
- Pôle emploi : pour les demandeurs d'emploi

" La formation est l'essence de tout succès "

Arnaud Boti

LA RÉFORME

Les challenges pour les organismes de formation



La réforme de la formation a apporté de nombreuses modifications dans la gestion de la formation professionnelle. Le but étant, comme je le disais en préambule, de permettre à tous d'accéder à l'emploi, de maintenir son emploi ou de pouvoir évoluer dans son emploi : **Employabilité et adaptation au poste de travail.**

Pour cela, elle permet davantage aux salariés de choisir leur avenir professionnel et devenir acteur du changement. Le compte personnel de formation est l'outil de prédilection en la matière.

D'autre part les budgets ne sont plus alloués de la même manière. Ainsi, plusieurs prestataires de formations privilégient le e-learning et la Formation Ouverte A Distance FOAD car les heures de formation sont moins bien rémunérées et que ça permet d'avoir plus de participants pour rentabiliser ses actions..

Elle a aussi et surtout modifié les acteurs qui interviennent dans la gestion et le financement de la formation. Ce ne sont plus les opérateurs de compétences (OPCO, anciennement les OPCA) qui régissent la formation professionnelle mais France Compétence et les fonds sont seront collectés par l'URSSAF à compter du 1er janvier 2021.

Les OPCO ont pour mission d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; d'aider les branches professionnelles dans le cadre de la gestion prévisionnelles de l'emploi et des compétences (GPEC)

Les OPCO sont agréés pour gérés les enveloppes de financements de la formation professionnelle et de l'alternance. Ainsi, lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle, ils doivent s'assurer de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité (Référencement Data-dock / Certification Qualiopi)



LES DEMARCHES A ENTREPRENDRE

Le numéro de formateur

Pour dispenser des actions de formation, dans le cadre notamment, du plan de développement des compétences, il faut commencer par obtenir un numéro de formateur auprès de la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Le Référencement DATADOCK

Valable afin de bénéficier des fonds mutualisés de la formation professionnelle (géré par les OPCO), il est obtenu grâce à la certification Qualiopi.

Certification qualité QUALIOPI suivant le référentiel National de Qualité (RNQ)

A partir du 1er janvier 2021, pour bénéficier des financements par les fonds publics ou mutualisés, il faudra impérativement obtenir une certification qualité Qualiopi délivrée par un organisme certificateur agréé suivant les critères du référentiel National Qualité (RNQ).

COMMENT SE PASSE LA CERTIFICATION ?

3 étapes



1. Rendez-vous audit

Lors de ce rendez-vous, l'organisme certificateur va analyser 32 points d'appréciation concernant votre fonctionnement et votre activité. Les points de vigilance sont mineurs ou majeurs selon l'élément attendu et peuvent ainsi bloquer la certification.

Il est donc indispensable de se préparer au mieux pour cet audit afin de pouvoir présenter des éléments de preuve pour valider ces points de vigilance.

2. Période de surveillance

Elle intervient entre le 14e et le 21e mois et permet au certificateur de valider les points de vigilance mineurs, en attente ou points qui n'auraient pas pu être analysés dans le cadre d'un démarrage d'activité notamment. Il permet aussi de valider que les éléments liés à cette certification sont bien mis en application.

3. Renouvellement tous les 3 ans

La certification est renouvelable tous les 3 ans. Un audit est alors à nouveau réalisé pour vérifier que le prestataire de formation répond toujours aux critères de qualité attendus..

LES OUTILS DE GESTION ET SUIVI DES FORMATIONS

Outil de gestion des formations : DIGIFORMA

Création des programmes

Cet outil va vous permettre de créer vos programmes complets et détaillés dans le respect des attentes des financeurs de la formation (contenu détaillé, Cible, pré-requis, compétences nécessaires, systèmes de suivi et d'évaluation, ...)

Pack documentaire

Cet outil vous permet également de créer vos sessions de formations, enregistrer les stagiaires et leur mode de financement (fonds propres, OPCO, CPF, Subrogation ou non, ...) et ainsi d'éditer toute la documentation utile et nécessaire pour la gestion des formations (contrat/convention, convocation, feuille d'émargement, questionnaires de satisfaction, ...

Avec l'option payante, vous pourrez également éditer votre Bilan Pédagogique et financier ainsi que vos devis et factures.

E-learning - Quizz et évaluation

Vous pouvez délivrer un accès à vos stagiaires pour partager du contenu en ligne (support de formation, questionnaires d'évaluation des compétences. Vous pouvez également créer vos propres quizz, directement sur la plateforme, qui peuvent être interactifs au cours de la formation.



LES OUTILS DE GESTION ET SUIVI DES FORMATIONS

On parle de LMS : **Learning Management Systems**.

- Learning : Apprendre. Outil pour dispenser des cours et programmes de formation
- Management : Gestion. Outil pour l'organisation des formations
- System : Système informatique. Logiciel

J'ai testé pour vous 3 outils :
PODIA – THINKIFIC – LEARNYBOX

Ils ont tous des avantages et des inconvénients.



Autres outils : pour la création de vos formations à distance – E-leaning

Ce qui est important pour vous

Chacun de ces outils permet de :

- **Accès spécifique à vos membres/stagiaires.** Ainsi, vous pouvez suivre l'avancement, connaitre les modules qu'ils ont déjà validés et même évaluer leur connaissance à la fin de chaque module. Les modules peuvent aussi être ouverts au fur et à mesure si vous le souhaitez.

- **Pages de vente ou tunnel de vente** : recueillir des adresses email pour vendre vos formations et vos prestations.

LES OUTILS DE GESTION ET SUIVI DES FORMATIONS

Autres outils : pour la création de vos formations à distance – E-leaning (suite)

	PODIA	THINKIFIC	LEARNYBOX
Pages de ventes	✓	✓	✓
E-learning	✓	✓	✓
Tarifs	14 j gratuits puis à partir de 39$/mois	Formule gratuite incluant 3 formations et membres illimités. 10% de commissions. Ensuite formule payante à partir de 49$/mois	Formule gratuite pour 1 formation et 3 membres seulement. Ensuite formule payante à partir de 99€/mois
Langue	Anglais	Anglais	Français
Mon avis	Outil très complet et simple d'utilisation. Dommage qu'il soit en anglais. Pas de formule gratuite au démarrage	Outil très complet et simple d'utilisation Dommage qu'il soit en anglais mais de nombreux tutoriels pour s'approprier l'outil. Formule gratuite de base très complète	Outil très complet et simple d'utilisation. En français. Formule gratuite de base limitée à 1 formation et 3 membres ce qui est très peu… La formule payante n'est pas accessible facilement.

D'autres outils LMS :

- Agora Learning (outil français, société basée au Puy en Velay), bon rapport qualité/ prix
- Sport lms : formule gratuite intéressante pour vous lancer. Tarif progressifs en fonction du nombre de participants.

QUI SUIS-JE ?

Je suis Agnès Duvent, fondatrice de PRO'Pulse Gestion

Impliquée, pédagogue et efficace, au travers de PRO'Pulse Gestion, je mets mon expérience au service de la décision stratégique.

Mes compétences en pilotage et gestion d'entreprise me permet aujourd'hui de proposer des outils et méthodes d'organisation et de gestion personnalisés à destination des entrepreneurs et chefs d'entreprise.



SPÉCIALISTE DE LA FORMATION

Vous souhaitez transmettre votre savoir et votre expertise.

Vous souhaitez diversifier votre activité et proposer à vos clients de devenir autonome sur certaines prestations à faible valeur ajoutée pour vous.

Vous souhaitez permettre à vos clients de faire financer leur formation par les fonds publics ou mutualisés (OPCO)

Je vous accompagne et vous forme pour vous aussi DEVENIR PRESTATAIRE DE FORMATION

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous souhaitez vous former et transmettre votre savoir et votre expertise, suivez la formation **"Devenir prestataire de formation, les actions à entreprendre"**.








PRO'Pulse Gestion